

## COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND

## TARIFS LOCATION DES SALLES MUNICIPALES à compter du 1er janvier 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2017

LOCATIONS DE SALLES		TARIFS à compter du 1er janvier 2018
<b>Centre Théodore Botrel - rue du Révérend Père Janvier</b>		
<b>Grande salle</b>		
Mévennais (Particuliers) - tout compris		<b>277,00 €</b>
Non-Mévennais (Particuliers, Associations, Comités d'entreprises & Entreprises) - tout compris		<b>340,00 €</b>
Établissements scolaires mévennais pour toutes les occupations durant l'année civile ( <u>à but non lucratif</u> )		<i>location gratuite</i>
Établissements scolaires mévennais pour la 1ère occupation durant l'année civile ( <u>à but lucratif</u> : repas, loto, autres manifestations)		<i>location gratuite</i>
Établissements scolaires mévennais à partir de la 2ème occupation durant l'année civile ( <u>à but lucratif</u> : repas, loto, autres manifestations)		<b>100,00 €</b>
Associations mévennaises pour toutes les occupations durant l'année civile ( <u>à but non lucratif</u> )		<i>location gratuite</i>
Associations mévennaises pour la 1ère occupation durant l'année civile ( <u>à but lucratif</u> : repas, loto, autres manifestations)		<i>location gratuite</i>
Associations mévennaises à partir de la 2ème occupation durant l'année civile ( <u>à but lucratif</u> : repas, loto, autres manifestations)		<b>100,00 €</b>
<i>(définition : associations mévennaises - culturelles, sportives, sociales, de loisirs et associations des parents d'élèves des établissements scolaires mévennais)</i>		
Entreprises Mévennaises et comités d'entreprises ( <b>1ère occupation</b> )		<i>location gratuite</i>
Entreprises Mévennaises et comités d'entreprises ( <b>2ème occupation</b> )		<b>277,00 €</b>
<b>Cuisine</b>		
Forfait pour établissements scolaires mévennais et associations mévennaises ( <u>à but lucratif</u> : repas) à partir de la 2ème occupation durant une année civile		<b>100,00 €</b>
Forfait à la journée en cas d'utilisation de la cuisine, facturation à tous les demandeurs		<b>100,00 €</b>
<b>Salle du sous-sol</b>		
Mévennais (Particuliers) - tout compris		<b>140,00 €</b>
Non-Mévennais (Particuliers, Associations, Comités d'entreprises & Entreprises) - tout compris		<b>180,00 €</b>
Établissements scolaires mévennais pour toutes les occupations durant l'année civile ( <u>à but non lucratif</u> )		<i>location gratuite</i>
Établissements scolaires mévennais pour la 1ère occupation durant l'année civile ( <u>à but lucratif</u> : repas, loto... - )		<b>50,00 €</b>
Établissements scolaires mévennais à partir de la 2ème occupation durant l'année civile ( <u>à but lucratif</u> : repas, loto...)		<b>50,00 €</b>
Associations mévennaises pour toutes les occupations durant l'année civile ( <u>à but non lucratif</u> )		<i>location gratuite</i>
Associations mévennaises pour la 1ère occupation durant l'année civile ( <u>à but lucratif</u> : repas, loto, autres manifestations)		<i>location gratuite</i>
Associations mévennaises à partir de la 2ème occupation durant l'année civile ( <u>à but lucratif</u> : repas, loto, autres manifestations)		<b>50,00 €</b>
<i>(définition : associations mévennaises - culturelles, sportives, sociales, de loisirs et associations des parents d'élèves des établissements scolaires mévennais)</i>		
Entreprises Mévennaises et comités d'entreprises ( <b>1ère occupation</b> )		<i>location gratuite</i>
Entreprises Mévennaises et comités d'entreprises ( <b>2ème occupation</b> )		<b>140,00 €</b>
<b>Salle 1er étage (pour réunions notamment)</b>		
Mévennais (Particuliers) - tout compris		<b>74,00 €</b>
Non-Mévennais (Particuliers, Associations, comités d'entreprises & Entreprises) - tout compris		<b>96,00 €</b>
Associations, Établissements scolaires mévennais		<i>location gratuite</i>
Entreprises Mévennaises (1ère occupation)		<i>location gratuite</i>
Entreprises Mévennaises (2ème occupation)		<b>74,00 €</b>
<b>Dispositions diverses</b>		
a) <b>Une caution de 500 €</b> sera demandée lors de chaque réservation, et sera restituée en cas de non constatation de dégâts (salle Centre Théodore Botrel lors d'un repas ou buffet)		
<b>Conditions réservation des salles :</b>		
En cas de constatation de dégâts, la caution ne sera restituée qu'après paiement d'un titre de recette. Les factures de remplacement du matériel déterioré ou des travaux de remise en état justifieront l'émission du titre de recette.		
b) <b>Réduction de 50% de la location pour l'utilisation le 2ème jour (mariage)</b>		
c) <b>1/2 tarif pour une utilisation d'une des salles duréé inférieure à 4 heures (horaires d'occupation doivent être</b>		

# COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND

Envoyé en préfecture le 30/10/2017  
Reçu en préfecture le 30/10/2017  
Affiché le  
ID : 035-213502974-20171016-DE\_2017\_77\_3M-DE

TARIFS LOCATION DES SALLES MUNICIPALES à compter du 1er janvier 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2017

## LOCATIONS DE SALLES

TARIFS à compter  
du 1er janvier 2018

indiqués sur la réservation).

**COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND****TARIFS LOCATION DES SALLES MUNICIPALES à compter du 1er janvier 2018**

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2017

<b>LOCATIONS DE SALLES</b>		<b>TARIFS à compter du 1er janvier 2018</b>
<b>COMPLEXE SOCIO-CULTUREL</b>		
<b>Salle réunion 1er étage (80 personnes)</b>		
Établissements scolaires mévonnais, Associations locales ou organismes ayant un relais local		location gratuite
Associations culturelles, sportives, de loisirs et scolaires mévonnaises et les Établissements scolaires mévonnais		location gratuite
Forfait pour tous les demandeurs quel que soit son statut (particuliers, associations, entreprises...) :		
forfait pour durée d'occupation < 4heures) - tout compris		<b>54,00 €</b>
forfait pour durée d'occupation > 4heures) - tout compris		<b>82,00 €</b>
<i>Plus de location du Foyer des jeunes depuis le 1er janvier 2013.</i>		

<b>SALLE JARDIN DE LA TRANCHE (rue de Plumaugat - donne sur le jardin)</b>		
<b>IMPORTANT : pas de repas chauds dans cette salle.</b>		
Établissements scolaires mévonnais, Associations locales ou organismes ayant un relais local		location gratuite
Associations culturelles, sportives, de loisirs et scolaires mévonnaises et les Établissements scolaires mévonnais		location gratuite
Forfait pour tous les demandeurs quel que soit son statut (particuliers, associations, entreprises...) :		
forfait pour durée d'occupation < 4heures) - tout compris		<b>100,00 €</b>
forfait pour durée d'occupation > 4heures) - tout compris		<b>150,00 €</b>
a) Une caution de 500 € sera demandée lors de chaque réservation, et sera restituée en cas de non constatation de dégâts.		
b) En cas de constatation de dégâts, la caution ne sera restituée qu'après paiement d'un titre de recette. Les factures de remplacement du matériel détérioré ou des travaux de remise en état justifieront l'émission du titre de recette.		

**ATTENTION : modifications des tarifs appliqués pour les occupations des salles par les associations**

VU et RATTACHÉ à la délibération n° 2017/77-3 du 16 octobre 2017

Le Maire,  
Pierre GUITTON